



Etudiant et mis à la porte

Par **melvin_old**, le **17/09/2007** à **21:52**

Etudiant (BAC Technologie), 18 ans 1/2, de parents divorcés, je viens d'être mis à la porte par ma mère où je résidais (à l'âge 15 ans elle m'avait déjà mis à la porte, la justice avait ordonné une domiciliation chez mon père et quand les relations avec ma mère sont redevenues normales je suis reparti vivre chez ma mère toujours en accord avec la justice).

Je ne sais pas quels sont mes droits ?

Je n'ai pas de toit, je vais squatter chez ma copine en attendant, je fais les vendanges pour me faire de l'argent mais je dois reprendre mes études dans 15 jours.

Ma mère ne veut plus me voir, cela tombe bien, moi non plus ; je ne peux pas vivre chez mon père. Il accepte de me verser la pension alimentaire de 230 € qu'il verse à ma mère. J'espère que ma mère va être obligée de me verser une pension car elle ne peut pas passer toute sa vie à tricher, mentir, jouer la comédie, se faire passer pour une victime et utiliser le système pour ne jamais rien payer...

Pouvez-vous me conseiller ?